



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

FICHE D'ÉVALUATION EP2

C.A.P. Agent de Prévention et de Médiation	N° de candidat :		
	Nom :		
	Prénom :		
Capacités	Compétences	Indicateurs d'évaluation	Barème
<u>C.1</u> S'INFORMER - ANALYSER - DÉCIDER	C.12 <u>Observer les situations, les sites et établir un diagnostic</u>	<ul style="list-style-type: none"> - description exacte et précise - repérage de personnes en situation de recherche, de demande - énoncé des facteurs de perturbations, de risques et estimation de leurs conséquences éventuelles - pertinence de l'évaluation de la situation et justification du degré d'urgence de l'intervention 	/ 4
<u>C.3</u> ACCOMPAGNER -RÉALISER	C.34 <u>Assurer la prévention des risques et la sécurité des personnes</u>	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de l'état de la victime - maîtrise de soi, prise en compte des limites d'intervention - réinstauration du dialogue, éloignement des protagonistes - sécurisation des personnes et des victimes si nécessaire - pertinence du choix des partenaires, respect des limites de compétences, discrétion professionnelle 	/ 5
	C.35 <u>Participer au maintien du cadre de vie. de l'environnement et à la protection du patrimoine</u>	<ul style="list-style-type: none"> - présence vigilante et dissuasive - instauration d'un dialogue avec rappel des règles de civilité - repérage des dégradations, des nuisances, des dysfonctionnements 	/ 5
<u>C.4</u> ORGANISER - GÉRER - ÉVALUER	C.42 <u>Évaluer son travail</u>	<ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'analyse, recul critique - comparaison rigoureuse - indicateurs pertinents de satisfaction et de non satisfaction - propositions réalistes et argumentées 	/ 3
<u>Savoirs associés</u>		Questions posées (au moins trois)	
S2- Structures partenaires			/ 3
S3- Cadre juridique			
S4- Problèmes de santé publique et prévention			
S5- Techniques professionnelles :			
<ul style="list-style-type: none"> S. 5. 3 Sécurité des personnes et des biens S. 5. 4 Protection du cadre de vie S. 5. 5 Outils et méthodes 			
TOTAL			/ 20

Date

Jury : Noms et Signatures

CAP spécialité : Agent de Prévention et de Médiation Code spécialité : 50 340 02	Durée 0h30	Session Juin 2015
Epreuve : EP2 – Prévention et médiation	Coefficient 4	Page 1 sur 1

